



PROMOTION GÉNÉRAL GALLOIS

2016 -2017

La réaction japonaise à l'expansionnisme maritime chinois

CEN PIUSSAN François

Sous la direction de :

M^{me} Guibourg Delamotte

Maître de conférence en sciences politiques

Résumé

Depuis l'adoption de la Constitution de 1947, le Japon est un pays s'interdisant de recourir à la force armée pour régler les différends internationaux, et ne maintenant pas d'armée à proprement parler. Toutefois, dans un contexte de Guerre Froide, les Américains ont rapidement demandé au Japon de prendre des dispositions pour participer à sa propre sécurité, d'où la naissance des Forces d'Auto-Défense (FAD). Depuis les années 80, l'émergence d'une menace chinoise crée un nouveau défi pour le Japon, qui s'est parfois servi de la peur de son voisin pour justifier la nécessité d'assouplir la Constitution. Cette étude a pour objet d'étudier la réalité de l'intensification de la menace navale chinoise depuis les années 2000 et de ses implications pour le Japon. De simple risque, la Chine s'est transformée en véritable menace notamment grâce à la formalisation d'une stratégie navale et à l'acquisition à marche forcée des moyens de l'appliquer. Pour y faire face, le Japon met en œuvre une nouvelle « grande stratégie » originale depuis 2012 qui lui permet, tout en s'appuyant sur le traité de sécurité nippo-américain, d'élargir son horizon à des partenariats avec les pays de la région Asie-Pacifique, avec une crédibilité renforcée par un assouplissement ciblé de la Constitution, qui concilie efficacement pacifisme de la population et nécessité de pouvoir s'engager auprès des partenaires en cas de besoin.

Abstract

Since the enforcement of the Constitution in 1947, Japan has ruled out the right to use the armed forces to settle international conflicts. Because of the Cold War, the US rapidly asked Japan to participate in its own security, what was done with the creation of Self Defense Forces that had to comply with article 9. Since the eighties, the Chinese threat has become a challenge for Japan, which sometimes used the fear of its neighbor to justify a revision of the Constitution. This study is analyzing the reality of such a threat since 2000 and its implication for Japan. From a simple risk, China turned into a real threat because of a naval strategy backed by newly acquired modern naval forces. To cope with this reality, Japan adopted a new "grand strategy" in 2012 that allows it, while insisting on the security treaty with the US, to widen its horizon through new partnerships in the Asia-Pacific region backed by a recently reinterpreted Constitution answering both the pacifism of the Japanese people and the necessity to be able to support partners if needed.

Table des matières

I.	L'expansionnisme maritime chinois : une intensification récente en mer de Chine.....	7
a.	Une stratégie existante qui s'affirme.....	7
i.	La Chine, une puissance partagée entre terre et mer	7
ii.	La sécurisation des voies de communication et l'affirmation comme puissance globale comme enjeux de la stratégie maritime chinoise.....	8
iii.	Une stratégie d'acquisition d'une profondeur stratégique	9
b.	Un développement des équipements maritimes chinois qui la soutient.....	11
i.	Une progression des dépenses de défense qui profite à la Marine	11
ii.	Une modernisation du matériel	13
iii.	Une avancée dans la poursuite des objectifs	14
c.	Des actions qui mettent en application la stratégie élaborée.....	15
i.	Face à l'échec des approches diplomatiques traditionnelles... ..	15
ii.	...la Chine agit vigoureusement.....	16
iii.	...et s'appuie sur la politique du fait accompli	17
II.	La réaction du Japon	19
a.	Une perception de la menace qui s'affirme.....	19
i.	Un Livre blanc explicite	19
ii.	Une population plus consciente des risques.....	20
b.	Une réaction face à la Chine qui se durcit.....	21
i.	Des réactions mesurées en mer.....	21
ii.	...mais une stratégie qui se développe	22
iii.	...et une modernisation des forces	24
III.	Vers une évolution de la politique de défense japonaise ?.....	27
a.	Une évolution de l'accord de sécurité avec les Etats-Unis ?.....	27
i.	Une pierre angulaire pour le Japon.....	27
ii.	Le pivot vers l'Asie.....	28

iii.	Des craintes pour le futur	29
b.	Une normalisation internationale accélérée ?.....	30
i.	Un changement de perception	30
ii.	Des partenariats stratégiques renforcés.....	31
iii.	Une ouverture vers l'ASEAN	32
c.	Une modification de la Constitution est-elle envisageable ?	33
i.	D'une résistance envers une révision constitutionnelle.....	34
ii.	...à une réinterprétation de la Constitution	35
iii.	Une révision, dans quel but?	36
	Bibliographie	39

Introduction

Le pivot vers l'Asie des Etats-Unis en 2011 a rappelé aux Européens que la mer de Chine, bien que lointaine, constituait un enjeu de stabilité pour le futur. Depuis la désintégration de l'Union soviétique et la montée de la Chine et du Japon, l'équilibre des pouvoirs s'est modifié, faisant de la rivalité sino-japonaise le principal facteur de la géopolitique asiatique¹. En 2003, on pouvait voir écrit que « *l'Asie-Pacifique était devenue nippon-centrée (au moins économiquement), sans toutefois que l'État chinois ne renonce à une politique traditionnelle d'hégémonie, car sa légitimité profonde réside dans sa mission de défense de la civilisation chinoise sur la base de l'intégrité territoriale de la 'Grande Chine'* »².

Or les années 2000 ont vu la Chine continuer sur des taux de croissance à deux chiffres alors que le Japon alternait des périodes de récession et de croissance faible, malgré les tentatives de relance – les 'abonomics' – en 2012. Un double mouvement s'est alors amplifié : la Chine est devenue particulièrement dépendante des voies de navigation en mer de Chine alors qu'elle acquérait les ressources économiques pour développer ses moyens d'action.

Ainsi, en 15 ans la Chine a obtenu les moyens financiers et technologiques d'affirmer ses ambitions, qu'elle ne manque pas de rappeler dans ses actions diplomatiques et militaires, de la simple déclaration à l'occupation illégale d'îlots.

Pour le Japon, l'émergence stratégique de ce voisin en Mer de Chine fait peser une réelle menace existentielle. Lui aussi particulièrement dépendant de ses voies de navigation pour son approvisionnement, il voit d'un mauvais œil l'affirmation de la puissance chinoise.

L'affirmation grandissante de la Marine chinoise en Mer de Chine transforme le risque chinois en réelle menace pour le Japon, qui développe en réaction depuis 2010 une stratégie originale pour contenir son voisin, entre respect de la Constitution et nécessité grandissante d'une capacité d'intervention.

L'ambition chinoise en Asie remonte à plusieurs siècles. Le Japon s'est parfois servi de la menace qu'elle faisait courir pour justifier des évolutions de sa défense nationale, strictement limitée à une défense en cas d'agression de son territoire national depuis 1947. La première partie s'attachera à souligner l'évolution de l'expansionnisme maritime chinois, qui de simple

¹ CUMIN David et JOUBERT Jean-Paul, *Le Japon, puissance nucléaire?*, édité par l'Harmattan, 2003, 232p, p129.

² Ib. p131.

risque devient une véritable menace pour les intérêts du Japon. Face à cette évolution relativement récente, la deuxième partie dressera un tableau des évolutions qui ont déjà eu lieu dans l'archipel, tant en termes de stratégie que d'équipement des forces. Face à la situation internationale et aux incertitudes sur le degré d'implication des Etats-Unis dans les accords de sécurité qui les lient avec le Japon, la troisième partie analysera les différentes options qui se proposent au Japon afin de jouer un rôle accru sur la scène internationale dans le respect de l'article 9.

I. L'expansionnisme maritime chinois : une intensification récente en mer de Chine

Parler de réaction japonaise à l'expansionnisme chinois n'a de sens que si cet expansionnisme est une réalité et non pas le fruit de discours alarmistes visant des objectifs politiques. Or la Chine semble suivre depuis plusieurs décennies une stratégie maritime à la vigueur renouvelée, stratégie qui ferait peser une réelle menace sur le Japon.

a. Une stratégie existante qui s'affirme

i. La Chine, une puissance partagée entre terre et mer

La montée en puissance de la Chine est une réalité qui s'est notamment appuyée sur son dynamisme économique. Ainsi, le PIB en parité de pouvoir d'achat (PIB PPA) chinois a fini par dépasser le PIB PPA américain en 2014, preuve d'une affirmation de la Chine dans un monde globalisé. Cependant, cette affirmation ne passe plus seulement par la puissance économique. Une dynamique stratégique se développe, particulièrement visible en mer de Chine. Cette affirmation de la puissance chinoise est néanmoins relativement récente. En effet, la Chine est un pays tiraillé entre terre et mer. Comme le précisent David Cumin et Jean-Paul Joubert, « *la Chine a revendiqué une double stratégie de défense continentale et maritime. Puissance continentale, la RPC recherche la sécurité de ses frontières et provinces frontalières par l'établissement de zones tampons. Puissance maritime, la RPC recherche la sécurité de ses lignes de communication maritimes et de ses provinces côtières* ». Alors qu'elle s'est concentrée au XX^e siècle sur son aspect terrestre, une bascule d'effort vers la mer semble s'être opérée, qui éclairerait d'un jour différent les différentes actions maritimes du pays.

Ce tiraillement entre Terre et Mer n'est pas nouveau, voire constituerait un prisme indispensable pour comprendre la stratégie chinoise. Celle-ci alterne des cycles tournés vers la terre et d'autres vers la mer en fonction des menaces pesant sur son intégrité. De nombreux indices laissent penser que la Chine est sur une dynamique de puissance maritime. La sécurisation des échanges maritimes, source de la richesse économique du pays, est ainsi une priorité pour la sauvegarde de ses intérêts. Comme l'écrit Bruce Elleman³, Beijing serait dans

³ ELLEMAN Bruce, *The cyclical nature of Chinese Sea power*, dans *Strategy in Asia*, Stanford, édité par Stanford University Press, 2014, 295 p., p.27.

une phase maritime du cycle visant à atteindre trois objectifs : unifier la Chine par le développement de sa puissance maritime, développer son commerce pour assurer un développement de son économie et étendre sa puissance à l'océan Pacifique Ouest.

Les menaces internes venant de la Terre étant contrôlées, la Chine peut à nouveau se positionner dans l'espace maritime, la géographie de la région Asie Pacifique restant fondamentalement maritime du fait des nombreux détroits, îles et îlots qui permettent de contrôler les flux entre les économies de la façade Est asiatique⁴.

Cette affirmation de l'ambition chinoise sur mer, bien que récente, se déroule cependant suivant une stratégie définie et formalisée dès les années 80.

ii. La sécurisation des voies de communication et l'affirmation comme puissance globale comme enjeux de la stratégie maritime chinoise

Lorsque l'on parle de stratégie maritime, la référence à Mahan est souvent utilisée à profit. En effet, loin de se pencher sur le seul potentiel des forces navales, il analysait la puissance maritime comme l'interaction entre l'industrie domestique et le commerce extérieur, entre la flotte de commerce et la flotte de guerre ainsi que l'étude des bases navales pour apporter un appui logistique au trafic maritime. La puissance maritime était ainsi « *la somme des outils et des circonstances géographiques utilisées pour gagner le contrôle de la mer, sécuriser la libre disposition des lignes de communication et empêcher leur utilisation par l'ennemi*⁵ ». Si la comparaison entre la mer de Chine et les Caraïbes, le Golfe du Mexique ou la Mer Méditerranée⁶ analysés par Mahan atteint rapidement ses limites, les deux principes de sécurisation des lignes de communication et de contrôle de la mer reflètent les enjeux de la stratégie navale chinoise dans l'affirmation de sa puissance.

L'expansion économique de la Chine a créé pour celle-ci une réelle dépendance vis-à-vis de la mer. La pérennité de cette croissance restera à moyen terme liée aux lignes de communication maritimes. En effet, celles-ci voient transiter plus de 90% du commerce de la Chine, dont 80% emprunte des routes considérées comme vulnérables. Par ailleurs, la demande énergétique continue sa croissance sur un rythme effréné, les projections de long terme

⁴ Pour une étude sur la prévalence de la sphère maritime sur la sphère terrestre dans la sous-région asiatique, le lecteur pourra se référer à l'article de KAMPHAUSEN Roy, *Asia as a warfighting environment*, dans *Strategy in Asia*, Stanford, édité par Stanford University Press, 2014, 295 p., p.23.

⁵ LIVEZEY William, *Mahan on Sea Power*, édité par University of Oklahoma Press, 1989, 427p, p277.

⁶ HOLMES James, Mahan and the South China Sea, dans *Strategy in Asia*, Stanford, édité par Stanford University Press, 2014, 295 p., p.61.

prévoyant un doublement de la demande chinoise d'ici 2040. Or l'approvisionnement énergétique passe lui aussi par la mer. A titre d'exemple, le détroit de Malacca, qui permet le passage entre l'Indonésie et la péninsule indochinoise, voit transiter 70% des flux commerciaux chinois ainsi que 60% de ses importations de pétrole. La réussite chinoise passe donc par un besoin de sécurisation des mers proches de ses côtes afin de garantir le libre accès aux eaux internationales.

De plus, dans sa recherche de statut de grande puissance internationale, la Chine est amenée à s'engager dans de nouveaux domaines. Ainsi, Hu Jintao a souligné que la Chine devait être capable de venir en aide à ses ressortissants et les évacuer le cas échéant. Or la diaspora chinoise est présente partout dans le monde⁷, nécessitant donc de pouvoir projeter sa puissance avant une crise potentielle. La Chine s'est par ailleurs engagée dans la lutte contre la piraterie et la fourniture d'aide humanitaire. Elle a par exemple déployé des navires effectuant des opérations d'escorte au profit de navires marchands dans le golfe d'Aden à partir de 2008 et a conduit une opération d'évacuation de ressortissants chinois lors de la crise libyenne. La stratégie navale chinoise joue donc un rôle dans l'affirmation de la puissance de la Chine, respectant les principes de Mahan.

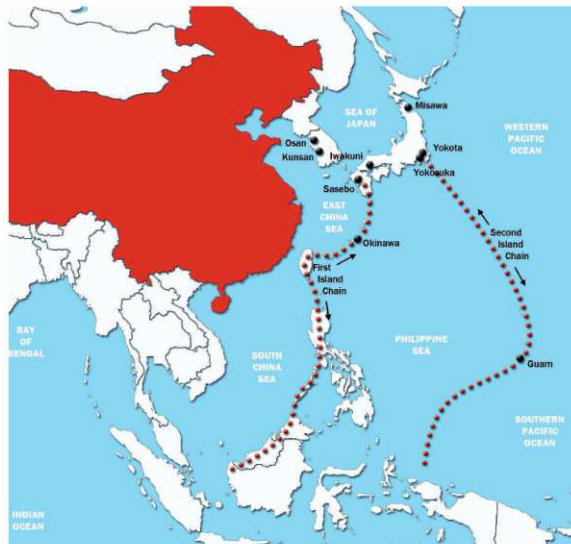
La stratégie maritime chinoise est donc marquée par deux objectifs majeurs : assurer le soutien d'une flotte appelée à se déployer à l'échelle du globe et garantir le libre-accès aux eaux internationales. Or la mer de Chine est un espace relativement restreint, où toute action maritime a des répercussions sur les voisins, qui perçoivent le développement de cette stratégie au minimum comme une menace, au pire comme une agression.

iii. Une stratégie d'acquisition d'une profondeur stratégique

Pendant longtemps, la stratégie navale a été reléguée au second plan. De l'établissement de la République populaire de Chine, en 1949 jusqu'aux années 1980, Pékin était surtout intéressée par la protection de ses côtes vis-à-vis d'une possible invasion. Avec les réformes lancées par Deng Xiaoping à partir de 1978, les enjeux se sont élargis. L'amiral Liu Huaqing a alors formalisé une doctrine de "défense active des mers proches", avant d'être élargie à une nouvelle stratégie d'"opérations dans les mers lointaines".

⁷ Les estimations font état de près de 40 millions de Chinois à l'étranger, 80% en Asie, 15% en Amérique du nord, 2,5% en Europe.

Les efforts de la Chine se concentrent donc sur l'acquisition d'une profondeur stratégique passant avant tout par la mer de Chine. Dès 1988, l'amiral Liu Huaqing a défini 2 chaînes où agir de manière préemptive, tout en définissant un calendrier pour acquérir la capacité à agir au niveau de ces deux chaînes:



Source: Jan Van Tol and Andrew Krepinevich, *AirSea Battle A Point-of-Departure Operational Concept*. Center for Strategic and Budgetary Assessment. May 2011. <http://luckybogy.files.wordpress.com/2010/12/r-20100518-2.jpg>

La première, dont le contrôle devait se faire pour 2010, part du sud du Japon, passe par Taiwan ainsi qu'au large des Philippines, et couvre la majorité de la mer de Chine méridionale.

La deuxième inclut le Sud de Tokyo, Guam, les Mariannes, les Philippines, la mer des Célèbes et la Papouasie occidentale, avec un objectif en 2020.

Ces deux chaînes d'îles, appelées le collier de perles⁸ représentent les zones géographiques considérées par Pékin comme sa zone de responsabilité immédiate. Elles visent à empêcher la fermeture des goulots maritimes que constituent Taiwan, le Japon, la péninsule coréenne et les archipels du sud-ouest asiatique.

Pour le Japon, cette stratégie maritime chinoise formalisée constitue une base à la perception d'une réelle menace chinoise. Certes, cette stratégie n'est pas nouvelle et est parfois remise en question comme cadre conceptuel d'analyse⁹. Cependant la définition d'objectifs temporels, notamment un horizon 2020 pour la deuxième chaîne qui inclut les plages du sud du Japon, rappelle l'inscription d'une telle stratégie dans le temps long. L'accélération récente du développement des capacités militaires chinoises et les actions menées depuis 2010 soulignent avec acuité la continuité de la pensée maritime chinoise, renforçant le caractère menaçant pour les voisins en mer de Chine, au premier rang desquels se trouve le Japon.

⁸ Cette terminologie est américaine et est apparue pour la première fois chez Christopher J. Pehrson dans son rapport *Energy Futures in Asia*, 2004

⁹ Benjamin David Baker, Where Is the 'String of Pearls' in 2015?, 5 octobre 2015, <http://thediplomat.com/2015/10/where-is-the-string-of-pearls-in-2015/>

b. Un développement des équipements maritimes chinois qui la soutient

Affirmer une puissance maritime requiert une ambition, des objectifs et des moyens sans lesquels toute tentative serait vaine. Or la croissance économique de la Chine a entraîné une bascule dans un cycle tourné vers la mer tout en donnant les moyens économiques de le mettre en œuvre.

i. Une progression des dépenses de défense qui profite à la Marine

Dans une approche réaliste des relations entre la Chine et le Japon, il est nécessaire de s'appuyer sur une analyse des dépenses militaires pour juger de la réalité de la menace. Si cet aspect ne peut suffire à comprendre les réactions japonaises face à la Chine, il illustre cependant un changement en cours dans l'équilibre des puissances.

Jusque dans les années 90, les dépenses militaires du Japon étaient sans commune mesure avec celles de la Chine, représentant 2,4 fois celles de la Chine. En 2012, la Chine dépense

1,7 fois plus que le Japon¹⁰. Ce dernier

est resté sur une part fixe de 1% de son

PIB environ, barrière psychologique

établie en 1976 dont le dépassement

risquerait de mettre à mal l'équilibre

trouvé entre volonté pacifiste de la

population et volontarisme politique¹¹.

La Chine quant à elle a maintenu une

croissance de plus de 10% de ses

Table 2: Military Spending of Japan, China, and the United States in 2010-2030

Unit: 2010 USD/million

	2010	2015	2020	2025	2030
Japan (1.0%)	51,420	63,797	73,804	80,018	84,100
US (4.7%)	687,105	845,676	1,043,681	1,171,069	1,335,331
US (3.0%)	N/A	N/A	666,179	747,491	852,339
China (H. Est.)	160,020	309,904	497,010	744,238	1,067,457
China (2.2%)	114,300	221,360	355,007	531,599	762,469

dépenses, tout en accroissant fortement son PIB. Ainsi, le rattrapage a-t-il pu s'effectuer en 20 ans. Les prévisions pour 2030 amplifient ce phénomène : en conservant une part stable dans le

PIB, les dépenses de défense chinoises pourraient être 4,8 fois supérieures à celles du Japon en 2020, 9,1 fois en 2030, le PIB de la Chine étant susceptible d'être multiplié 3,5 fois¹².

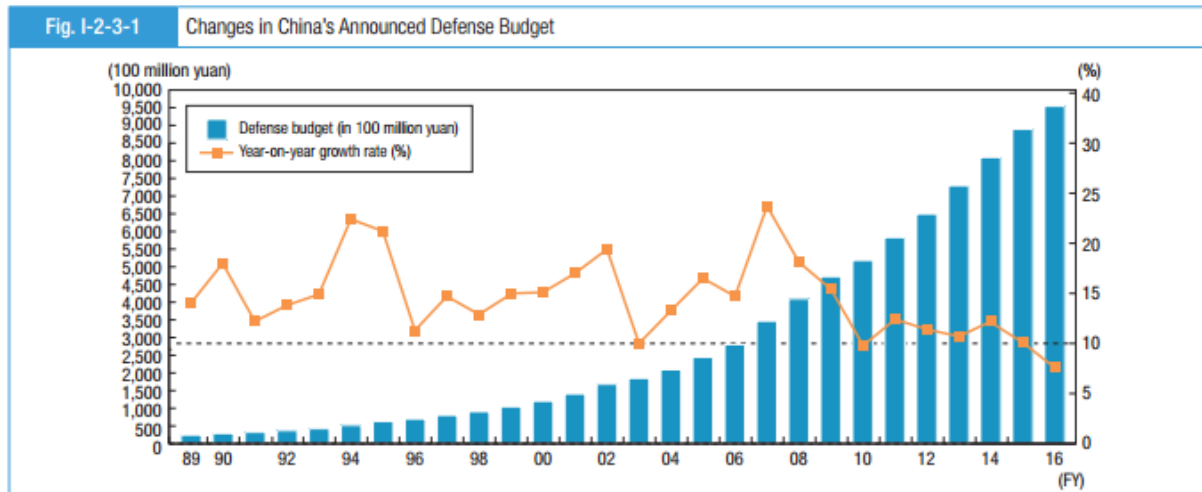
Alors que les dépenses de défense du Japon devraient peu évoluer, celles de la Chine vont progressivement atteindre un niveau comparable à celui des Etats-Unis, lui donnant un poids

¹⁰ YAMAGAMI Shingo, *Reflections on the issue of the Senkaku islands from the field of practice on international law and politics*, Japan's Territories Series, Japan Digital Library, March 2016, p4, http://www2.jiia.or.jp/en/digital_library/japan_s_territories.php

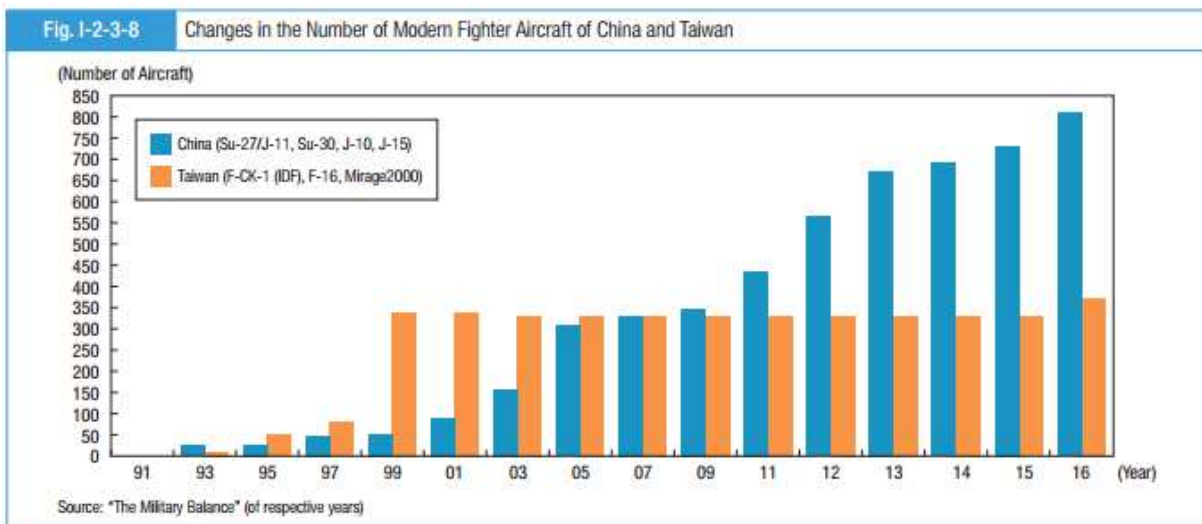
¹¹ Cette barrière a temporairement été dépassée dans le budget 1987, fixant les dépenses à 1,004% du PIB projeté.

¹² JIMBO Ken, *Power shift and power transition: case for Japan-China relations*, the Tokyo Foundation, 18 juin 2012.

considérable sur la scène internationale.



Source: *Defense of Japan 2016*



Source: *Defense of Japan 2016*, p70.

Si la part des dépenses militaires d'équipement au profit de la Marine est difficilement estimable, la priorité donnée au développement d'une composante navale crédible se traduit dans les faits par le meilleur équipement des flottes militaires. Le tableau ci-dessous illustre bien ce dynamisme encore récent de développement de la Marine chinoise

Tableau comparatif des forces navales chinoise et japonaise¹³ :

	2010	% de navires modernes	2016	% de navires modernes	Japon 2016
Porte-avions	0	X	1	X	4 (porte-hélicoptères)
Sous-marins	62	50%	64	70%	19
Dont nucléaires et missiles balistiques	8	33%	9	70%	
Frégates	49	45%	52	70%	10
Destroyers	25	50%	23	70%	36
Corvettes	0	X	23	X	6

La quantité ne suffit cependant pas pour analyser la réalité de la menace : il faut garder à l'esprit que la Chine est partie de loin, le retard à combler par rapport au Japon étant important (Par exemple, les sous-marins nucléaires ne représentent encore qu'un vingtième de la capacité russe de 1991, et doivent notamment faire des progrès dans la discrétion). La qualité des vaisseaux et des équipements est aussi à prendre en compte, notamment quand il s'agit de comparer la Chine au Japon, pays dont l'avance technologique pourrait compenser une faiblesse quantitative.

ii. Une modernisation du matériel

A l'image du rattrapage quantitatif de la flotte chinoise, le rattrapage qualitatif de la flotte chinoise est mené de front. Pour avoir le maximum d'efficacité, il s'est appuyé sur une analyse pragmatique des capacités chinoises et de ses lacunes capacitaires débouchant sur l'adoption d'une doctrine d'interdiction d'accès / défense de zone (A2/AD). Plutôt que de chercher à engager un combat perdu d'avance contre des puissances plus modernes, la Chine cherche à 1- interdire l'accès à sa zone de responsabilité par des moyens à longue portée (A2), 2- empêcher la libre circulation dans la zone d'opération (AD).

La modernisation s'appuie donc sur le développement de missiles de courte portée (1.000km) et de moyenne portée (3.500km), dont les évolutions du missile CSS-5 Mod5 montrent toute la vigueur : la version DF-21D permet d'attaquer efficacement des porte-avions jusqu'à 1.700km, tandis que la version DF-25D de 2014 permet des attaques à 3.500 km. Le

¹³ D'après O'ROURKE Ronald, China Naval Modernization: Implications for U.S. Navy Capabilities — Background and Issues for Congress, Congressional Research Service, 17 Juin 2016.

développement des radars et des missiles anti-aériens lancés depuis la mer visent à conserver la maîtrise de l'espace aérien, permettant actuellement de détruire jusqu'aux avions de 4^e génération. La désignation des objectifs s'est aussi grandement améliorée par l'utilisation des radars transhorizon, des radars à couverture synthétique (SAR) et des satellites de surveillance océanique Yaogan-XVI (2012), qui seraient désormais en mesure de servir pour le missile balistique DF-21D conçu contre les porte-avions et ayant équipé les forces chinoises en 2010.

Dans les prochaines années, de nouveaux programmes seront mis en service, à l'image des 120 appareils modernes JH-7A, de construction chinoise, et Su-30MK2 qui viendront équiper la flotte de l'Est à l'horizon 2020.

En termes de vaisseaux, il est intéressant de constater que les deux plus gros programmes mondiaux de frégates en cours portent sur les 24 FFX sud-coréennes et les 24 Type-054A chinoises¹⁴, frégates multi-missions modernes ayant commencé à équiper la flotte chinoise en 2006 et dont les livraisons ne sont pas terminées. Enfin, un navire encore peu connu est en développement, le type-055 équipé de technologies avancées et armé de nombreux missiles guidés, qui en feront probablement une pièce majeure dans la défense antimissile et les opérations "anti satellites".

En quelques années, la Chine a donc développé une flotte "forteresse" visant à concrétiser ses ambitions dans la stratégie A2/AD.

iii. Une avancée dans la poursuite des objectifs

Forte d'une stratégie définie et de moyens matériels se développant rapidement tant en quantité qu'en qualité, la Marine chinoise étend activement sa présence dans la région qu'elle considère sa zone de responsabilité naturelle. De nombreux mouvements affirmant la présence chinoise, notamment en mer de Chine, sont ainsi décelés régulièrement.

Les sous-marins conventionnels développent leur activité le long de la première chaîne. En janvier 2010, le Japon découvre un SSM devant le port taiwanais de Kaohsiung ; en octobre 2015 un Kilo intercepte l'USS Ronald Reagan le long des côtes japonaises, bien qu'il n'ait pu le poursuivre. Des groupes de surface chinois gagnent ostensiblement le Pacifique, notamment depuis 2011, en longeant Okinawa et Miyako réguliers depuis 2011.

¹⁴ *L'avenir de la guerre en mer*, DSI hors-série n°50, p29.

Enfin, un signe tangible de la nouvelle dynamique maritime a été perçu dans la réorganisation de la Marine chinoise. Alors que celle-ci était fortement cloisonnée, elle a été regroupée en trois flottes (celle de la Mer de l'Est, dont le QG est à Shanghai, la flotte du Sud, basée à Zhanjiang, et la flotte du Nord, à Qingdao) et modernisée pour améliorer la cohérence du commandement.

c. Des actions qui mettent en application la stratégie élaborée

Pour le Japon, la réalité de la menace chinoise en Mer de Chine ne fait plus de doute au vu des ambitions affichées et de la dynamique de modernisation des moyens pour les atteindre. Cependant, il existe une différence entre un risque et une menace. Pour qu'un risque devienne une menace, il faut ajouter aux moyens une réelle volonté. Or la Chine insiste dans ses discours sur ses intentions pacifiques. Dès 2002, Zheng Bijian, ancien conseiller de Hu Jintao, a développé l'idée selon laquelle la Chine était à la recherche de la prospérité, et non à celle de la domination mondiale où à l'affrontement idéologique avec l'Occident. Cette recherche passe par l'acquisition des ressources, du capital et des technologies nécessaires par des relations pacifiques et une liberté du commerce avec les autres pays. Cette théorie était résumée par le terme d'« expansion pacifique¹⁵ ». Si ces intentions pacifiques étaient confirmées, le discours du Japon sur la menace chinoise pourrait n'être qu'un moyen pour justifier ses propres objectifs internes. Or l'observation des actions de la Chine en Mer de Chine semble démentir l'aspect pacifique de ses intentions.

i. Face à l'échec des approches diplomatiques traditionnelles...

La Chine semble avoir adopté depuis longtemps une approche juridique de la souveraineté sur les îlots en Mer de Chine qui confirmerait le caractère pacifique de la Nation chinoise. Elle fait ainsi souvent référence à sa déclaration de 1958 non contestée internationalement, date à laquelle elle a officiellement établi sa souveraineté sur la première chaîne d'îles – la ligne en neuf traits. Elle a en parallèle développé tout un argumentaire juridique pour asseoir ses droits, de l'argument historique se fondant sur la découverte et l'administration de ses îlots dès la dynastie Ming, à l'argument du plateau continental reconnu par le droit de la Mer¹⁶.

¹⁵ Zheng BIJIAN, *China's « peacefull rise » to Great power status*, Foreign affairs 84, n°5, septembre-octobre 2005, pp18-24.

¹⁶ ROY Denny, *Return of the dragon*, Columbia university press, New York, 2013, 279p, pp 224-226.

Le 12 juillet 2016 la Chine a subi un violent revers suite au verdict rendu par la Cour Permanente d'Arbitrage¹⁷ concernant le différend l'opposant aux Philippines sur le statut des îles Spratley. L'arrêt stipule que la Cour rejette tout fondement juridique aux droits historiques invoqués par la Chine pour asseoir ses revendications. La ligne en neuf traits qui sert de base au discours chinois n'a désormais officiellement pas de fondement juridique. La Cour a par ailleurs ajouté qu'aucune formation géologique de l'archipel des Spratleys ne constitue une île au sens juridique, éliminant donc tout droit à une Zone Economique Exclusive (ZEE).

D'après Jean-Vincent Bricet, la réaction chinoise et les menaces de représailles qu'elle a laissé planer remettent en question le concept d'expansion pacifique de la Chine, illustrant sa politique vis-à-vis des traités internationaux. « *La Chine ne signe des traités que pour constater un état de fait dans le cadre d'un rapport de force*¹⁸. *Mais dès lors que le rapport de force évolue en sa faveur, la Chine n'hésite pas à remettre en cause les traités internationaux ratifiés dans un moment de faiblesse* ».

ii. ...la Chine agit vigoureusement

Face aux limites rencontrées par cette approche pacifiste fondée sur le droit international, la Chine affermit son discours et ses actions.

Les incidents navals sont le premier signe de l'activisme chinois en Mer de Chine. Dès 1974 la Chine a mené des opérations armées pour prendre pied sur certains ilots. Elle a ainsi chassé les vietnamiens des Paracels, opération qui aura fait plus de cinquante victimes, et les a menacé d'un recours à la force en 1994 pour faire évacuer une plateforme pétrolière contestée.

En mars et juillet 2010, la Chine a déployé une force navale pour un exercice d'une ampleur et d'une complexité jusque-là jamais atteinte par la Marine de guerre chinoise, incluant le tir de plusieurs dizaines de missiles de tous types. Ces exercices ont été perçus comme la preuve de la volonté chinoise de défendre ses prétentions par la force si nécessaire. Les exercices sino-russes « joint sea » conduits à 6 reprises entre 2011 et 2016 vont aussi dans ce sens, le ministère de la défense chinois précisant en 2016 que « *ces exercices se concentreront sur la*

¹⁷ IFRI, *Mer de Chine et droit de la mer : où va la puissance chinoise ?*, Lettre du Centre Asie, n° 70, juillet 2016

¹⁸ <http://www.iris-france.org/78506-mer-de-chine-meridionale-coup-darret-a-lexpansion-chinoise/> consulté le 24 janvier 2016.

prise et le contrôle d'îles et de récifs, [...] les manœuvres navales étant plus approfondies et plus étendues en termes d'organisation, de tâches et de commandements¹⁹ »

Depuis 2010, les incidents navals se multiplient entre la Chine et ses voisins, au premier rang desquels figure le Japon. Si les incursions dans les eaux territoriales ou les collisions entre bateaux n'ont provoqué que des réactions diplomatiques, elles avivent le ressentiment des voisins et accroissent le risque de conflit localisé dans la région. La Chine profite de l'accroissement de sa puissance pour conduire des actions en mer cherchant à affirmer ses prétentions, au prix de violations du droit de la mer et de manœuvres d'intimidation témoignant d'une réelle volonté.

iii. ...et s'appuie sur la politique du fait accompli

La particularité de la menace chinoise est qu'elle s'appuie sur la politique du fait accompli. La Chine cherche à faire reconnaître ses prétentions sur la région en prouvant qu'elle occupe et administre les zones qu'elle revendique en évitant toutefois une action frontale, mais en profitant de la faiblesse de ses voisins.

Dès 1999, les Philippines ont alerté la communauté internationale de « l'invasion rampante » de la Chine. Celle-ci a en effet déployé une force de construction sur le récif Mischief et bâti un immeuble de 5 étages abritant des moyens de communication satellite, un radar et des emplacements pour canons. En 2010, les Indonésiens ont arraisonné des navires de pêche chinois exerçant illégalement leurs activités dans la zone économique exclusive indonésienne au Nord-Ouest de l'île de Nantua. Deux navires armés de l'administration des pêches chinois sont alors arrivés, menaçant de recourir à la force et amenant les indonésiens à relâcher les pêcheurs²⁰.

15 ans après les incidents de Mischief Reef, la Chine a accéléré sa politique d'occupation des ilots et récifs en menant une poldérisation extrêmement rapide de huit d'entre eux. Cette poldérisation va dans le sens d'un expansionnisme maritime chinois réel. En effet, dans le droit de la mer, seuls les ilots habités en permanence peuvent être pris en considération pour l'établissement de ZEE. En prouvant qu'elle administre ces récifs, elle mise sur la politique du

¹⁹ <http://www.opex360.com/2016/09/12/manoeuvres-navales-sino-russes-en-mer-de-chine-meridionale/> consulté le 10 décembre 2016.

²⁰ Kazuto Tsukamoto, Fusako Go, Takeshi Fujitani, *SE Asia grapples with a rising power*, aahi.com, 1er janvier 2011, <http://www.asahi.com/english/TKY201012310142.html>

fait accompli et de la consistance de ses revendications maritime. L'établissement unilatéral d'une zone d'identification aérienne en 2013 sur une grande partie de la mer de Chine orientale, entre la Corée du Sud et Taïwan, va dans le même sens.

Comme le résume Denny ROY, « *la République populaire de Chine est l'acteur le plus agressif de la région du fait de ses revendications audacieuses et des tactiques employées pour les imposer. [...] La politique de Pékin est de déclarer sa souveraineté sur une aire maritime que le reste du monde considère comme disputée, d'agir comme tel et d'attendre que la région s'incline devant la supériorité de sa puissance relative. [...] Comme l'ont montré les événements de 2010, la préservation des revendications de souveraineté dans les eaux voisines prend le pas sur la volonté de préserver l'image d'une Chine pacifique et coopérative*²¹ »

L'expansionnisme maritime chinois est donc bien une réalité. S'appuyant sur une stratégie claire, disposant de moyens nouveaux et en pleine modernisation, et n'hésitant pas à conduire des actions illégales au sens du droit international, la Chine s'affirme dans la région, où elle intensifie sa présence depuis 2010. Face à la réalité de cette menace qui s'affirme, le Japon cherche les meilleurs moyens pour s'y opposer.

²¹ *Ibid* p238

II. La réaction du Japon

a. Une perception de la menace qui s'affirme

Face à ces actions visibles de la Chine, le Japon développe sa perception de la menace. Cela se ressent tant dans les instances officielles du gouvernement que parmi la population.

i. Un Livre blanc explicite

Chaque année, le ministère de la Défense édite un Livre blanc qui développe l'environnement stratégique du Japon et ses conséquences militaires. Chaque année, la part consacrée à la Chine s'accroît. Ainsi, le chapitre consacré à la Chine représentait 17 pages en 2009, 21 en 2011 et 30 en 2016, signe visible d'une intensification de la prise en compte de la politique chinoise.

Le Livre blanc de 2016 semble constituer un tournant dans l'affirmation de la perception grandissante de la menace par le gouvernement japonais. Soulignant la dégradation de l'environnement de sécurité au voisinage du Japon, avec « des facteurs déstabilisants plus tangibles et précis »²², deux menaces sont particulièrement mises en avant : le développement du programme de missiles balistiques et nucléaire de la Corée du Nord, et l'expansion maritime active de la Chine.

Comme le précise Titli Basu, « *le Livre blanc 2016 a accru la perception japonaise de la menace chinoise en remplaçant 'préoccupation' par 'forte préoccupation' quant à l'attitude 'autoritaire' dans l'espace maritime et aérien*²³ ». Le Livre blanc, tout en exprimant les attentes japonaises, prie instamment Pékin d'agir d'une manière responsable et conforme au droit international.

Ce changement sémantique qui pourrait paraître mineur a entraîné une réaction immédiate de la Chine. Le porte-parole du Ministre de la Défense Nationale a effectué une déclaration qualifiant le Livre blanc de « *plein de malice envers les militaires chinois et trompeur pour la*

²² *Security Environment Surrounding Japan*, Part 1, Defence of Japan 2016 Digest, Japan Ministry of Defence, p. 1.

²³ BASU Titli, *Japan's Defence White Paper 2016: An Overview*, Institute for Defense studies and analyses, 22 août 2016, http://www.idsa.in/idsacomments/japan-defence-white-paper-2016_tbasu_220816#footnote3_kb1rfpi

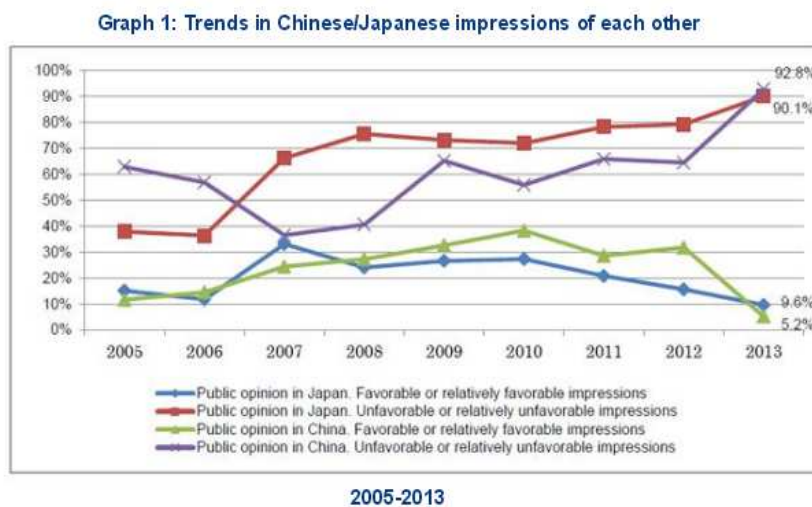
communauté internationale, cherchant intentionnellement à installer la discorde entre la Chine et ses voisins ²⁴».

ii. Une population plus consciente des risques

Si la formulation plus précise de la menace chinoise par le gouvernement japonais témoigne d'une volonté accrue de prise en compte de la menace chinoise, il est intéressant de constater que la population japonaise évolue aussi dans sa manière de considérer la Chine.

A la suite de Tokyo, qui a adopté avec le Livre blanc de 2016 une posture plus réaliste et vindicative, le discours antichinois reçoit plus d'attention dans l'opinion publique. L'intensification des frictions bilatérales semble avoir rendu la population plus réceptive aux discours radicaux, appuyant la nouvelle posture du gouvernement ²⁵.

L'association GENRON NPO effectue chaque année depuis 2005 un sondage annuel auprès des populations chinoise et japonaise sur la perception mutuelle de chacun des pays. Les



Source: The Genron NPO website

mais continue depuis lors.

Ainsi, près de 72% des Japonais avait une mauvaise image de la Chine en 2010, 92% en 2016. Cette détérioration pourrait être liée au rattrapage économique de la Chine ou à sa politique étrangère vis-à-vis des pays voisins. Il semble cependant que la part jouée par l'expansion maritime chinoise soit conséquente. Hormis « la Chine ne respecte pas le droit international », les seules explications ayant été citées à plus de 50% par les sondés pour expliquer les raisons

²⁴ http://news.xinhuanet.com/english/2016-08/03/c_135558797.htm, 3 août 2016.

²⁵ Alice EKMAN et Céline PAJON, *Nationalism in China and Japan and Implications for Bilateral Relations*, Asie.vision 74, édité par IFRI center for Asian studies, Mars 2015

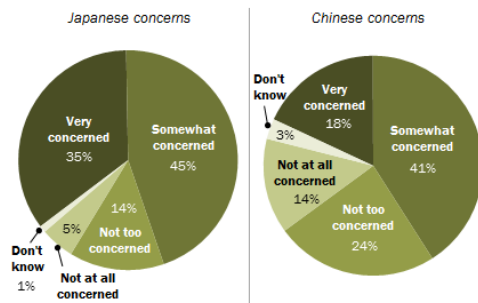
tendances viennent confirmer le constat de dégradation de la confiance en l'autre, une première étape de décrochement ayant été constatée entre 2007 et 2010 suite aux nombreux incidents entre Marine chinoise et japonaise au large des îles Senkaku, puis une érosion faible

de ce manque de confiance sont en lien avec cette expansion : « les actions chinoises pour sécuriser les ressources, l'énergie et la nourriture sont égoïstes », « Caractère apparemment hégémonique des actions chinoises », « désaccord territorial sur les Senkaku ». 37% des sondés avouent que cela leur cause une certaine inquiétude, 37% considèrent que c'est un réel problème qui doit être réglé.

Quand sont demandés les obstacles s'opposant à l'amélioration des relations, les 3 dépassant

Majorities in Japan and China concerned about territorial disputes

How concerned are you, if at all, that territorial disputes between China and neighboring countries could lead to a military conflict?



Source: Spring 2016 Global Attitudes Survey, Q100.
PEW RESEARCH CENTER

30% sont « défiance vis-a-vis de l'autre », « conflit sur les ressources marines offshore en mer de Chine » et « conflit pour les Senkaku ». Si l'on considère que 85% des Japonais interrogés sont préoccupés par le fait que le conflit pour les Senkaku puisse dégénérer en conflit armé, et que 64% des chinois²⁶ sont pour un contrôle accru sur ces îles, on perçoit que l'expansion maritime chinoise est perçue comme un enjeu réel par le peuple japonais.

Ceci étant dit, il convient de rester prudent quant aux moyens envisagés par les japonais pour résoudre ce problème de confiance. Loin d'un retour sur le pacifisme de l'archipel, la majorité de l'opinion reste attachée à une posture militaire défensive, privilégiant une approche diplomatique à toute utilisation de la force.

b. Une réaction face à la Chine qui se durcit

i. Des réactions mesurées en mer...

Le Livre blanc de 2016 présente, dans la partie sur la Chine, les activités principales de la Marine chinoise, garde-côtes inclus, dans les eaux à proximité du Japon. Sur la carte récapitulative, les principaux mouvements de la Marine chinoise sont représentés depuis 2010. Force est de constater que depuis l'envolée des tensions suite à la collision entre un navire de pêche chinois et un bateau des garde-côtes japonais, le Japon s'est montré prudent dans ses réactions.

En septembre 2010, alors que M. Naoto Kan venait de prendre ses fonctions, la réaction du gouvernement à la collision des deux bateaux a été franche et ferme en laissant la justice se

²⁶ <http://www.pewglobal.org/2016/09/13/hostile-neighbors-china-vs-japan/>

saisir du dossier. Elle a immédiatement été considérée comme une provocation majeure par la Chine, le capitaine du bateau de pêche ayant été arrêté et poursuivi en justice, alors que traditionnellement une politique de libération sans procédure légale était appliquée pour éviter les complications juridiques pouvant déboucher sur un conflit de souveraineté. En réaction, la Chine a arrêté 4 hommes d'affaire japonais pour tentative d'espionnage, et a imposé une restriction de ses exportations de métaux rares vers le Japon²⁷.

Depuis cet incident, le Japon reste prudent et privilégie les canaux diplomatiques, qu'il s'agisse d'intrusions dans les eaux territoriales revendiquées ou lors de la découverte d'un radar de veille de surface et de caméras de surveillance sur une structure marine chinoise construite sur un champ gazier contesté. Alors que la Chine multiplie les incursions aériennes au-dessus des îles Senkaku / Diaoyu, la confrontation des forces armées est évitée. Par exemple, lorsqu'en juin 2016 un avion chinois s'est approché plus près qu'à son habitude de la zone contestée, le ministère de la Défense a pris soin de souligner dans son Livre blanc qu'elle n'a « *en aucune manière mené des provocations envers l'aéronef de l'armée populaire de Chine* », ayant agi « *dans le respect des lois internationales et des forces de défense japonaises*²⁸ ».

Face à la multiplication des provocations, le Japon a néanmoins entrepris une révision de sa stratégie et a été conforté dans l'idée de restructurer ses forces.

ii. ...mais une stratégie qui se développe

Si le Japon privilégie les approches diplomatiques et cherche à éviter les affrontements, son discours se durcit dans les faits. Ainsi, le Livre blanc développe-t-il des analyses visant directement la Chine. Les impacts sécuritaires des travaux sur les Spratleys sont par exemple analysés comme suit : « *Maintenir le principe de liberté de navigation et assurer la sécurité des couloirs de navigation en Mer de Chine du Sud sont d'une importance critique pour le Japon. Si la Chine conduit des travaux sur les îles pour les revendiquer et les utilise pour des tâches militaires, il pourrait y avoir des conséquences sécuritaires négatives, y compris un accroissement plus fort des tensions avec les pays voisins et une augmentation des risques pour une utilisation stable des couloirs de navigation. [...] Il est donc nécessaire de maintenir*

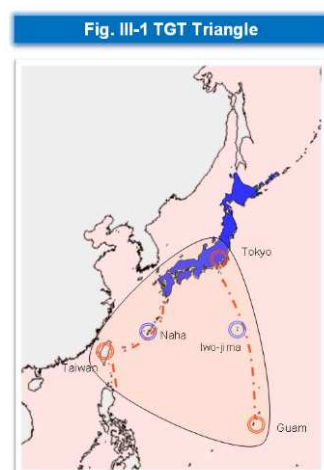
²⁷ Pour une analyse plus détaillée de l'incident et des problèmes diplomatiques sous-jacents, le lecteur pourra se référer au site de Tokyo Foundation : http://www.tokyofoundation.org/en/articles/2015/security-strategy-toward-rise-of-china#_ftn20

²⁸ *Security Environment Surrounding Japan, Part 1, Defence of Japan 2016 Digest*, Japan Ministry of Defence, p. 56. Choisir orthographe US et UK. Vous êtes en US dans l'introduction donc "defense".

la surveillance de la situation en mer, y compris sur les activités de la Chine dans cette zone²⁹».

Cette nécessité affichée dans les textes de maintenir une surveillance en mer est l'une des illustrations du renforcement de la stratégie japonaise face à son voisin.

Bien conscient que les couloirs de navigation constituent un enjeu essentiel et du risque posé par la dépendance envers une puissance tierce, le Japon navigue entre une position de dépendance totale envers les Etats-Unis et d'autosuffisance en matière de défense³⁰. Si l'accord de sécurité avec les Etats-Unis reste la pierre angulaire de la Défense japonaise, le pays développe depuis le retour de M. Shinzo Abe une stratégie claire et réaliste, sortant de l'ambiguïté née de réinterprétations successives de la Constitution sans qu'une vision de long terme ne soit dévoilée.



Le développement d'une stratégie navale n'est pas nouveau. En 2008 a par exemple été formulée l'idée d'un triangle de sécurité couvrant une partie de la Mer de Chine³¹ comme enjeu pour les forces maritimes d'autodéfense. Cependant le véritable tournant a été la publication de la première Stratégie de Sécurité Nationale, puis celle des « National Defense Program Guidelines for FY 2014 and beyond³²», dont les objectifs sont dictés par « le nouvel environnement sécuritaire au voisinage du Japon ». La menace chinoise y est clairement explicitée : « on pense que la Chine est en train de renforcer ses capacités militaires asymétriques pour empêcher toute activité militaire d'autres pays en interdisant l'accès et le déploiement de forces étrangères dans les zones proches. Cependant, la Chine n'a pas clairement exprimé les objectifs de ce renforcement. De plus, elle augmente rapidement ses activités dans les zones maritimes et aériennes de la région, y compris en Mer de Chine³³ ».

Face à cette menace maritime, un concept de « Dynamic Joint Defense Force » est développé dès 2010 pour essayer d'améliorer la mobilité de la défense japonaise et sa capacité à défendre son propre territoire, particulièrement autour des îles Nansei, au sud-ouest de l'île

²⁹ Ibid p.58

³⁰ George FRIEDMAN, *Examining Japan's National Security Strategy*, 4 février 2016, <https://geopoliticalfutures.com/examining-japans-national-security-strategy/>

³¹ Tomohisa Takei, JMSDF Director General, *Japan Maritime Self Defense Force in the New Maritime Era*, novembre 2008, http://www.mod.go.jp/msdf/navcol/SSG/topics-column/images/c-030/c-030_eng.pdf

³² http://www.mod.go.jp/j/approach/agenda/guideline/2014/pdf/20131217_e2.pdf

³³ NDPG FY2014, 17 décembre 2013, p3

principale. Le Japon va chercher à s'appuyer pour remplir cet objectif sur une capacité de dissuasion par interdiction, passant entre autre par un renforcement de la protection antibalistique. La mer joue un rôle central dans ce dispositif : pour acquérir la profondeur stratégique nécessaire à un tel but, les grands destroyers de la marine doivent tenir lieu de première ligne de défense, ce qui nécessite une évolution quantitative et qualitative. Pour la défense des îles éloignées, le Japon se concentre sur le pré positionnement d'unités, l'accroissement du renseignement de la surveillance et de la reconnaissance, tout en maintenant la supériorité maritime et aérienne. En janvier 2016, le Japon a ainsi installé une nouvelle unité aérienne, la 9^e Air Wing sur la base aérienne de Naha à Okinawa, préfecture la plus au Sud du Japon, dans le but affiché d'améliorer la défense des îles Ryūkyū³⁴. En mars une unité d'observation côtière a été créée à Yonagumi, l'île inhabitée la plus à l'ouest du Japon. Il est enfin prévu de créer une brigade amphibie à déploiement rapide dans le sud-ouest³⁵.

La stratégie de déploiement préventif en réaction aux provocations chinoises est ainsi appliquée dans les faits. La modernisation des forces japonaises laisse penser qu'il s'agit bien d'un mouvement de fond, et non d'une réponse conjoncturelle.

iii. ...et une modernisation des forces

En octobre 2012, James Holmes a décrit dans un article la Marine japonaise comme une Marine de Guerre Froide. Organisée sur le principe d'un partenariat fort avec les Etats-Unis, elle ne devait que combler certaines niches, la flotte américaine apportant la puissance de feu, les forces maritimes d'autodéfense se concentrant sur certaines capacités telles que la lutte contre les mines et la guerre sous-marine³⁶.

L'organisation en flottilles d'escorte, mission essentiellement défensive, va dans le sens de ce constat. Par ailleurs, avec seulement cinq navires de ravitaillement en haute mer, le Japon serait en difficulté pour conduire des opérations sans soutien extérieur.

³⁴ Franz-Stephan GRADY, Japan Forms New Air Wing to Fend off China's Advances in East China Sea, 1er février 2016, <http://thediplomat.com/2016/02/japan-forms-new-air-wing-to-fend-off-chinas-advances-in-east-kchina-sea/>

³⁵ Alors qu'une opération de débarquement pourrait se rapprocher dangereusement d'une capacité offensive prohibée par l'article 9 de la constitution, il est intéressant de noter que ce n'est pas une capacité nouvelle. Les bateaux de débarquement de classe Oosumi de 14.000 tonnes équipent la Marine japonaise depuis la fin des années 90, mais cette dernière ne s'entraînait pas aux débarquements amphibies. Signe de l'évolution progressive de la stratégie, les forces terrestres d'autodéfense ont participé fin 2012 à un exercice d'entraînement avec les Marines américains sur l'île de Guam.

³⁶ James R. HOLMES, Japan's Cold War Navy, 15-10-2012, <http://thediplomat.com/2012/10/japans-cold-war-navy/>

Avec l'arrivée au pouvoir de Shinzo Abe, un mouvement de remilitarisation a été décidé de manière à pouvoir se défendre seul, notamment face aux tentatives d'intimidation chinoises. Ainsi, la chute continue du budget de la défense entre 1997 et 2012 a été stoppée, le budget 2017 allant même jusqu'à dépasser celui de 1997. Le budget de la Marine connaît une augmentation continue depuis 2012, de 1107 milliards de yens à 1195 milliards pour 2017.

Par ailleurs, preuve de l'inquiétude du Japon, le document budgétaire annuel du ministère de la Défense organise les deux premiers chapitres autour de la protection de l'espace aérien et maritime japonais ainsi que sur la réaction à une attaque chinoise sur les îles lointaines³⁷.

Les principaux investissements ont été prévus pour améliorer la surveillance des activités chinoises en mer, notamment par l'acquisition d'avions de surveillance, de radars et de drones, tout en développant ses capacités amphibies par la modernisation des navires de classe Osumi et l'introduction de V-22 Osprey.

Le renforcement des capacités amphibies s'appuie sur les 3 Landing Ship Tanks modernisés de classe Osumi pouvant abriter deux barges LCAC³⁸, dont le dernier a été lancé en septembre 2000. En avril 2016, 30 AAV-7 – véhicule blindé lourd amphibie - ont été commandés. Enfin, une brigade d'infanterie de marine sera déployée au printemps 2017, qui sera équipée à terme de 17 V-22 Osprey dont les hangars de maintenance ont été inaugurés en janvier 2017³⁹.

Par-dessus tout, la mise en service en mars 2015 du destroyer porte-hélicoptères 22DH affirme l'ambition du Japon, un deuxième étant prévu pour mars 2017. Ce navire de classe Izumo est le plus gros construit depuis la deuxième guerre mondiale, son gabarit étant plus important que les navires de classe Yamato de l'époque ou que ceux de classe Hyûga⁴⁰ mis en service en 2009. Bien qu'il soit destiné à la lutte sous-marine, ce porte-hélicoptère est un véritable navire multi-rôle pouvant conduire des opérations amphibie, antisurface et anti sous-marines. Bien qu'il soit dépourvu de radier, il pourrait facilement devenir un navire du type utilisé par les Etats-Unis dans leurs opérations expéditionnaires. Certains analystes ont même souligné que l'Izumo pourrait être adapté pour accueillir les Osprey et les F35B STOVL (Short TakeOff and Vertical Landing). Si ces dernières capacités restent des spéculations, il n'en demeure pas moins que ce navire dispose de suffisamment d'arguments pour être

³⁷ *Defense programs and budget of Japan requests for 2017*, Ministère de la Défense, http://www.mod.go.jp/e/d_budget/pdf/281025.pdf

³⁸ Le lecteur intéressé pourra trouver une description détaillée de ce type de bâtiment sur le site de Global Security, <http://www.globalsecurity.org/military/world/japan/osumi.htm>

³⁹ *MV-22 Osprey depot-level repair facility opens in Japan*, 17 janvier 2017, <http://www.navair.navy.mil/index.cfm?fuseaction=home.NAVAIRNewsStory&id=6459>

⁴⁰ A titre de comparaison, la classe Izumo déplace 19500 tonnes à vide et 27000 à pleine charge, tandis que les BPC français déplacent 16500 tonnes à vide et 21300 à pleine charge.

qualifié de « cauchemar pour la Chine » par l'expert en matière de défense Kazuhisa Ogawa⁴¹.

La modernisation des forces japonaises est donc bien une réalité depuis 2012, le développement d'une stratégie face à la marine chinoise étant renforcé par des choix budgétaires en matière de défense et le maintien d'une avance technologique de la Marine.

⁴¹ *Japan's New Helicopter Carrier "Izumo" A Nightmare to China*, 29 mars 2015, <http://www.manilalivewire.com/2015/03/japans-new-helicopter-carrier-izumo-a-nightmare-to-china/>

III. Vers une évolution de la politique de défense japonaise ?

La modernisation constatée de la défense japonaise ne peut cependant s'analyser sans tracer les contours de son cadre d'emploi. Depuis la fin de la 2^e guerre mondiale et la Constitution de 1947, « *le peuple Japonais a renoncé pour toujours à la guerre en tant que droit souverain de la nation et à la menace de l'usage de la force comme une méthode de résolution des conflits internationaux. Afin d'accomplir le but recherché par le précédent paragraphe, les armées de terre, mer et air, ainsi que les autres potentiels militaires, ne seront jamais entretenus. Le droit de belligérance de l'État n'est pas reconnu* ». Cependant, avec la guerre de Corée, les États-Unis ont très tôt souhaité faire du Japon leur allié, lui garantissant par le traité de 1950 de le défendre jusqu'à ce qu'il soit en mesure de le faire par lui-même. Depuis ce temps, le Japon se retrouve en porte à faux entre la défense de l'article 9 de sa Constitution et un nécessaire élargissement des interprétations sur le rôle des forces d'auto-défense. Avec la montée en puissance de la Chine et les questions sur l'implication future des États-Unis, le Japon semble avoir accéléré ses réflexions sur la place relative qu'il doit accorder aux trois piliers de sa défense : le traité de sécurité, la coopération internationale et l'interprétation de l'article 9 de la Constitution.

a. Une évolution de l'accord de sécurité avec les Etats-Unis ?

i. Une pierre angulaire pour le Japon

Signe de l'importance des accords de sécurité tissés avec les américains, 62% des japonais estiment que leur principal allié sont les États-Unis. Ce constat est le même pour le gouvernement, qui consacre 50 pages du Livre blanc 2016 à cette alliance. Pierre angulaire de la sécurité du Japon, les accords de sécurité fondés sur le traité de sécurité de 1950 restent primordiaux : « *l'alliance américano-japonaise centrée sur des accords bilatéraux est un bien public qui contribue à la stabilité et la prospérité non seulement du Japon, mais aussi de la région Asie Pacifique et plus généralement du monde*⁴² ». Face à la détérioration du contexte sécuritaire autour du Japon, l'accent est clairement mis « *plus que jamais sur le maintien et le renforcement de l'alliance*⁴³ ». Comme à l'origine, face à une attaque visant le Japon les deux

⁴² Livre Blanc 2016, p.228

⁴³ *Ibid*, p.228

pays agiront bilatéralement conformément à l'article 5, le Japon fournissant un appui logistique et des zones de déploiement aux américains comme l'autorise l'article 6.

Ainsi, la présence américaine au Japon est encore très forte. La 7^e flotte américaine, constituée autour d'un groupe d'attaque aéronaval, stationne pour partie sur le territoire japonais. Le corps des Marines entretient l'une de ses deux forces expéditionnaires à Okinawa, et l'US Air Force trois escadres équipées d'avions de chasse F16 et d'avions de transport C130.

ii. Le pivot vers l'Asie

En 2011, le président Obama a prononcé un discours devant le parlement australien pour annoncer que les Etats-Unis donneraient la priorité à leur présence et leurs mission en région Asie-Pacifique, en maintenant une forte présence au Japon et en renforçant les initiatives avec ses alliés, dont le Japon, pour assurer la sécurité de la région. Ce « pivot vers l'Asie » dont l'ambition affichée était de lutter contre un développement incontrôlé de la Chine, a eu pour effet d'accélérer le développement de l'alliance avec le Japon, développement entamé en 1997 pour encourager une stratégie de sécurité japonaise plus active dans la région⁴⁴.

Le Livre blanc japonais souligne que les documents de stratégie américains prévoient de maintenir cet effort dans la région, en continuant notamment ses opérations de maintien de la liberté de navigation face aux récents mouvements chinois visant l'affaiblissement du statuquo existant et la création d'une politique du fait accompli en Mer de Chine⁴⁵.

L'alliance s'est donc trouvée renforcée depuis 2011. Le rapport intérimaire 2014 sur la révision des lignes directrices de la coopération bilatérale -effectivement révisées en 2015- indique à titre d'exemple que la coopération militaire ne sera pas limitée par la géographie mais qu'elle mettra l'accent sur la « nature globale » de l'alliance nippo-américaine⁴⁶.

Le renforcement de la coopération bilatérale se poursuit encore, notamment grâce à des exercices conjoints visant à améliorer la capacité des deux pays à agir ensemble, ou à

⁴⁴ Mateo DIAN, *Japan and the US pivot to Asia*, The London School of Economics and Political Science, January 2013, 18p, p4 .

⁴⁵ Livre Blanc 2016, p.229

⁴⁶ Edouard PFLIMLIN, Louis-Arthur BORER, *Le Japon dans son environnement géostratégique*, 6 avril 2015, <http://www.diploweb.com/Le-Japon-dans-son-environnement.html>

renforcer la collaboration sur les équipements militaires déployés tels que le système de missiles antibalistiques ou les MV-22 Osprey.

iii. Des craintes pour le futur

Ce pivot vers l'Aise ne saurait pourtant masquer certaines inquiétudes japonaises quant à la solidité de l'alliance. Si la révision des *Guidelines for US-Japan Defence Cooperation* a ajouté de la profondeur au partenariat de sécurité, plusieurs facteurs viennent tempérer l'enthousiasme. Il est intéressant de noter à ce propos que les japonais ne citent les Etats-Unis comme principal allié qu'à 62%, derrière la Corée du Sud (68%) et les Philippines (83%).

Dans la presse japonaise commencent à apparaître des articles sur le bien-fondé du pivot vers l'Asie, John FORD le qualifiant même dans le *Japan Times*⁴⁷ “de plus grande erreur d'Obama”.

Pour le Japon, les effets bénéfiques sont finalement moins clairs qu'initialement prévu. Tout d'abord, à la base du pivot vers l'Asie existe un processus américain de diversification des alliances. Entre le renforcement de celles avec les alliés traditionnels de la région (Japon, Corée du Sud, Australie, Philippines) et la création de nouvelles avec les ennemis du passés (Myanmar, Viêtnam), le Japon perd de sa capacité à négocier en ses termes du fait des nouveaux partenariats stratégiques.

Par ailleurs, la déclaration américaine a été prise par la Chine comme une menace pour son existence. Elle a ainsi renforcé ses actions en Mer de Chine et développé ses capacités de Déni d'accès / Interdiction de Zone (A2/AD). Non seulement cela rend le Japon plus fragile, mais aussi développe une crainte des stratèges américains qui redoutent de se faire enfermer en Mer de Chine. Les nouvelles capacités chinoises A2/AD rendent les bases américaines au Japon vulnérables à une frappe en premier. Les Etats-Unis pourraient donc chercher à favoriser le pré déploiement de leurs forces en dehors de la première chaîne d'îles, affaiblissant grandement le rôle du Japon comme base avancée.

Enfin, comme le constate le Livre blanc, les Etats-Unis se retrouvent confrontés à une dégradation sécuritaire dans les zones qu'ils avaient délaissées lors du pivot. En réponse aux provocations russes en Ukraine, une véritable politique de réassurance est menée, qui demande une augmentation sensible du budget pour la zone Europe se traduisant dans les documents budgétaires du ministère de la Défense américain pour 2017.

⁴⁷ John FORD, The pivot to Asia was Obama's biggest mistake, dans The Japan Times, 23 janvier 2017, <http://www.japantimes.co.jp/opinion/2017/01/23/commentary/world-commentary/pivot-asia-obamas-biggest-mistake/>

Face aux critiques du pivot vers l'Asie, aux développements des capacités A2/AD de la Chine et aux nouvelles alliances tissées, l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche pourrait remettre en question les modalités d'application des accords de sécurité avec le Japon. Alors que l'intérêt stratégique des bases japonaises diminue du fait de leur vulnérabilité, les Etats-Unis pourraient demander un changement de posture du Japon, tout comme l'administration Obama a accru la pression pour qu'il joue un rôle militaire renforcé tout en participant d'avantage au partage du fardeau financier.

Face à cette évolution de l'alliance américaine, le Japon se tourne vers ses voisins de la région Asie-Pacifique pour renforcer ses relations et disposer d'une approche plus globale répondant à son statut de grande puissance régionale.

b. Une normalisation internationale accélérée ?

Pour affirmer sa place tout en respectant la doctrine de « pacifisme proactif », le Japon tisse tout un ensemble d'alliances, allant jusqu'à faire évoluer la législation pour apporter un soutien à ses alliés et développer une coopération stratégique et technologique.

Cet ensemble d'évolutions de la politique interne et externe du Japon en réaction à l'augmentation de la puissance chinoise est suffisamment important pour être qualifié par Thomas Wilkins, expert en stratégie et études de sécurité à l'université de Sydney, de nouvelle « grande stratégie»⁴⁸.

i. Un changement de perception

Pour les Japonais comme pour les pays dans son voisinage, une évolution positive a progressivement eu lieu sur le rôle que le Japon pourrait endosser dans la stabilisation de la région Asie-Pacifique.

En 2014, 47% des Japonais estimaient ainsi qu'un cadre multilatéral était nécessaire à la coopération de sécurité en Asie de l'Est, 7% l'estimant non nécessaire. En comparaison, près de 39% des chinois l'estimaient non nécessaire. Un complément à l'accord de sécurité américain est donc plus largement accepté au Japon, qui vient renforcer les déclarations de Shinzo Abe sur la nécessité de nouveaux partenariats.

⁴⁸ WILKINS Thomas, *Japan is Back: Looking at the Prospects for Japanese Grand Strategy in an Era of Power Shift*, 5th Congress of Asian and the Pacific studies 2015, septembre 2015.

Or l'image du Japon auprès de ses voisins s'est nettement améliorée. 71% des pays de la région Asie-Pacifique le voient d'un œil favorable, 13% seulement en ayant une opinion négative, plus faible pourcentage du groupe Japon, Chine, Inde et Corée du Sud. Les pays les moins favorables sont la Chine, la Corée du Sud, et dans une moindre mesure l'Inde et le Pakistan.

En parallèle, de nombreux pays expriment de fortes craintes quant à la possibilité de conflits territoriaux avec la Chine. Plus de 60% des australiens, indiens, coréens du sud, philippins et vietnamiens se disent préoccupés, à divers degrés, par la situation avec la Chine⁴⁹.

Cette triple conjonction d'une opinion publique favorable, de pays préoccupés par les mêmes problèmes de sécurité et d'une perception positive du Japon facilite cette nouvelle « grande stratégie » que le Japon met en place en Asie.

ii. Des partenariats stratégiques renforcés

A l'arrivée du gouvernement Hatoyama au pouvoir, des voix se sont élevées pour proposer de nouveaux partenariats à établir. The Tokyo Foundation a ainsi développé 10 propositions dans son rapport *Japan's Security: 10 Proposals for the Hatoyama Administration* en octobre 2009. La huitième d'entre elles adresse spécifiquement les relations nouvelles à établir entre le Japon et ses partenaires : « *il est indispensable de renforcer la coopération du Japon non seulement avec son allié américain, mais aussi avec la Corée du Sud, l'Australie, l'ASEAN et d'autres partenaires [...]. L'administration doit rechercher la stabilité régionale en construisant des relations coopératives multicouches. La région Asie-Pacifique n'a pas de cadre multilatéral de sécurité efficace, et le manque de confiance règne entre les nations du fait des guerres passées, des conflits territoriaux et des systèmes politiques différents*⁵⁰ ».

Huit ans plus tard, le Livre blanc mentionne explicitement comme troisième axe d'approche stratégique de la sécurité nationale le renforcement de la diplomatie et de la coopération de sécurité avec les partenaires du Japon. Le premier point développé est le renforcement des relations avec les pays qui partagent les mêmes valeurs et intérêts stratégiques : la Corée du

⁴⁹ STOKES Bruce, *How Asia-Pacific Publics See Each Other and Their National Leaders*, Septembre 2015, <http://www.pewglobal.org/2015/09/02/how-asia-pacific-publics-see-each-other-and-their-national-leaders/>

⁵⁰ The Tokyo Foundation, *Japan's Security: 10 Proposals for the Hatoyama Administration*, octobre 2009, http://www.tokyofoundation.org/en/additional_info/2009-08E-1.pdf

Sud, l'Australie, l'Inde et les membres de l'ASEAN. Un des autres points cite la coopération avec les « *autres partenaires de la région pour assurer la stabilité Asie-Pacifique*⁵¹ ».

Ces partenariats stratégiques se traduisent par des relations bilatérales approfondies. Le partenariat économique et de sécurité le plus aboutit à ce jour a été établi avec l'Australie, qualifié dans la presse « d'alliance » pour refléter la force du lien malgré l'absence de traité de défense à proprement parler.

En 2014, Shinzo Abe s'est rendu en Inde pour réaffirmer le partenariat avec ce pays tissé dès 2007, insistant sur le partage de valeurs communes. Avec la visite officielle au Japon du premier ministre Modi en novembre 2016, les relations ont connu une accélération par les discussions menées sur la stratégie "Free and Open India and Pacific Strategy" et la politique "Act East".

Les relations avec la Corée du Sud sont encore difficiles, le poids du passé étant encore fortement ressenti de part et d'autre. Néanmoins un accord bilatéral a été signé en novembre 2016 pour permettre l'échange direct de renseignement militaire, évitant de passer par un canal américain, malgré l'opposition de 60% de la population coréenne. Le Japon parvient donc à dépasser les inimitiés par un pragmatisme certain lui permettant de mener à bien sa politique.

iii. Une ouverture vers l'ASEAN

Enfin, le Japon s'est résolument engagé dans les initiatives multilatérales de sécurité dans la région Asie-Pacifique, notamment au travers de l'ASEAN.

Face à l'expansionnisme maritime chinois, cette organisation rencontre des difficultés. Le fossé entre les capacités navales chinoises et de l'ASEAN se creuse, les efforts pour créer un ordre maritime fondé sur des règles et mené par l'organisation ne semblent pas porter leurs fruits, et la majorité des Etats de la région semblent réticents à accorder un rôle important aux Etats-Unis en raison de leur forte intégration économique avec la Chine. Pour faire face à ces difficultés, l'ASEAN doit favoriser un équilibre des puissances par un développement équivalent de ses forces maritimes. Ken Jimbo souligne que dans ce cadre, le Japon a tout intérêt à appuyer le développement des capacités des membres pour développer la force et la résilience de l'ASEAN face à la pression grandissante de la Chine, soutenant du même coup

⁵¹ Livre Blanc 2016, p.72.

le statu quo dans la région⁵². Ainsi le Japon s'est-il engagé dans des entraînements communs pour l'assistance humanitaire ou la réaction aux catastrophes naturelles, a augmenté son aide au développement et a participé depuis leur création aux sommets ADMM+ (ASEAN Defense Ministers Meeting Plus).

Cette participation aux sommets ADMM+ constitue d'ailleurs dans le Livre blanc le principal canal pour les initiatives multilatérales, car ils constituent la seule réunion officielle entre les ministres de la Défense de la région Asie-Pacifique. Le Japon y joue un rôle actif en coprésidant avec Singapour le groupe d'experts sur la médecine militaire.

Ce renforcement des liens avec l'ASEAN poursuit ainsi trois objectifs complémentaires : privilégier le cadre multilatéral pour assurer la sécurité de la région en accord avec sa politique extérieure, maintenir un contact avec la Chine, qui privilégie ces sommets au dialogue de Shangri-La, et améliorer la coopération de sécurité avec l'ASEAN, dont les catastrophes naturelles de 2011 ont souligné tout l'intérêt⁵³.

Entre développement des partenariats bilatéraux et participation renforcée aux instances permettant un dialogue multilatéral dans la région Asie-Pacifique, le Japon tisse une communauté d'intérêts lui permettant d'envisager une solution complémentaire à une dépendance exclusive envers le traité de sécurité nippo-américain, signe du déploiement d'une nouvelle « grande stratégie » japonaise face notamment à son voisin chinois.

c. Une modification de la Constitution est-elle envisageable ?

Face à l'expansionnisme maritime chinois, le Japon a développé en parallèle ses relations avec son allié américain historique et des partenariats bilatéraux en Asie, toujours dans le respect de l'article 9 de sa Constitution. L'approfondissement des relations de défense pose néanmoins régulièrement des problèmes d'interprétation. Lors de son retour au pouvoir, Mr Shinzo Abe s'est ouvertement déclaré favorable à une révision de la Constitution, notamment de l'article 9. Face à l'absence d'un soutien franc de la population japonaise et de certains partis, il a dû faire marche arrière vers une réinterprétation, qui a néanmoins bouleversé les capacités d'action du Japon.

⁵² JIMBO Ken, *Japan and Southeast Asia: Three Pillars of a New Strategic Relationship*, The Tokyo Foundation, 30 mai 2013, <http://www.tokyofoundation.org/en/articles/2013/japan-and-southeast-asia>

⁵³ TOMOTAKA Shoji, *ASEAN Defense Ministers' meeting (ADMM) and ADMM plus: a Japanese perspective*, dans *Nids journal of Defense and Security*, 14 décembre 2013, pp15-16.

i. D'une résistance envers une révision constitutionnelle...

La Constitution de 1947 a initialement été imposée par le général américain MacArthur suite à la défaite du Japon. Elle a rapidement été considérée différemment selon les orientations politiques : schématiquement, alors que la gauche japonaise la considérait comme le meilleur moyen pour éviter de retomber dans le militarisme, la droite voyait en elle le rappel permanent de l'écrasement de leur pays. Dès le début, la Constitution a donc entraîné des sentiments partagés entre une volonté de révision et une volonté de préservation.

Jusqu'à la fin des années 60, le gouvernement a entrepris de mesurer le soutien de la population à un changement dans la Constitution. Les sondages menés ont toujours montré un partage des opinions, alternant entre « pour » et « contre » une révision, sans majorité clairement discernable. En revanche, l'intérêt des japonais a toujours été certain : non seulement 40% des japonais souhaitaient participer à des discussions sur une éventuelle révision plutôt que de laisser le gouvernement mener une réinterprétation seul, mais au milieu des années 60, l'origine américaine de la Constitution n'était plus considéré comme un problème. L'attachement à l'article 9 est donc solidement ancré dans les esprits et remonte à longtemps⁵⁴.

Si actuellement le gouvernement n'interroge plus aussi régulièrement la population, les journaux japonais ont pris le relais et parviennent aux mêmes conclusions dans leurs enquêtes menées depuis les années 80. En 2016, 55% des sondés étaient encore opposés à une révision de la Constitution malgré les efforts du pouvoir politique pour relancer le débat. Le sondage du *Yomiuri* indique même que 82% des répondants ne voulaient pas de révision du premier paragraphe de l'article 9, qui interdit au Japon d'utiliser la force pour régler les conflits internationaux. Comme le souligne Sheila A. Smith, « *en dépit de la différence évidente de formulation des questions entre la presse libérale et la presse conservatrice, les sondés partagent des sentiments mitigés sur la révision de la Constitution. Étonnamment, alors que le débat prend de l'ampleur dans les sphères politique et publique en raison du résultat des dernières élections, le pourcentage de personnes opposées à une révision constitutionnelle a atteint son plus haut niveau*⁵⁵ ».

⁵⁴ Pour une discussion plus détaillée de ces premiers sondages, le lecteur pourra utilement consulter l'article *Early post war attitudes on Constitutional Revision*, 28 juillet 2016, <http://blogs.cfr.org/asia/2016/07/28/early-postwar-attitudes-on-constitutional-revision/>

⁵⁵ *Japanese Public Opinion on Constitutional Revision in 2016*, 1^{er} août 2016, <http://blogs.cfr.org/asia/2016/08/01/japanese-public-opinion-on-constitutional-revision-in-2016/>

ii. ...à une réinterprétation de la Constitution

Alors que la menace chinoise est perçue avec de plus en plus d'acuité par la population japonaise, sa volonté de ne pas réviser la Constitution, notamment l'article 9, peut sembler paradoxale : comment peut-on se protéger contre une menace identifiée en l'absence d'une force capable de recourir à la contrainte pour se faire respecter ? Comment peut-on s'appuyer sur des alliés que l'on n'aurait pas le droit de défendre s'ils étaient attaqués ? Le paradoxe n'existe qu'en apparence : si le Premier ministre maintient son souhait de réviser la Constitution, il semblerait que ce soit dans une démarche politique, le renforcement de la capacité « d'intervention » ayant déjà été assuré par un processus différent : la réinterprétation de la Constitution.

Depuis son retour au pouvoir, Shinzo Abe a en effet obtenu plusieurs avancées significatives pour la défense du Japon, notamment en 2014, entre d'une part un assouplissement des règles sur les exportations d'armement en avril, et une réinterprétation de l'article 9 en juillet d'autre part, réinterprétation qualifiée par de nombreux journalistes de « tournant le plus important depuis la création des Forces d'Auto-Défense⁵⁶ » et concrétisée par la refonte du dispositif de défense en septembre 2015.

Le processus est venu s'ajouter à des modifications notables dans les années précédentes : création du "National Security Council", ajustements légaux pour protéger l'information classifiée "Secret" et nouvelles "National Defense Program Guidelines".

En utilisant le 1^{er} juillet 2014 une décision ministérielle permettant d'éviter un référendum sur la Constitution, le Premier ministre a grandement renforcé les prérogatives des FAD, leur permettant « *pour la première fois depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, de venir en aide à un allié s'il est attaqué. Ce droit [...] permettra à l'armée japonaise [...] d'intervenir pour la première fois sur des théâtres d'opérations extérieures. Il reste à faire passer ces évolutions doctrinales en modifiant la législation sur les FAD. Ce sera chose faite en mai 2015 [...]. Ainsi Tokyo pourra par exemple défendre un navire américain s'il est attaqué par un pays tiers dans les eaux proches du Japon, avec le risque d'une attaque imminente contre le Japon, ou pour intercepter un missile balistique nord-coréen quand il est détecté, se dirige*

⁵⁶ *Le Japon ouvre la voie à la révision de sa Constitution pacifiste*, 1^{er} juillet 2014, http://www.lemonde.fr/japon/article/2014/07/01/le-japon-ouvre-la-voie-a-la-revision-de-sa-constitution-pacifiste_4448631_1492975.html; *Japan's Break With Peace*, 16 juillet 2014, <https://www.nytimes.com/2014/07/17/opinion/norihiro-kato-japans-break-with-peace.html>

vers le territoire américain, vole au-dessus du Japon et que son interception est demandée par les Etats-Unis⁵⁷ ».

Dans le domaine des exportations d'armes, l'embargo total de 1976, déjà assoupli en 2011 envers les États-Unis, a été remplacé par un embargo sur les exportations d'armes vers les pays en conflit et sur les exportations qui seraient en violation des résolutions de l'ONU, cadre bien plus favorable à l'établissement de liens avec les pays partenaires.

Une série de réinterprétations successives de la Constitution a ainsi assoupli considérablement le cadre d'engagement des FAD, permettant d'exercer un droit de légitime défense collective, se traduisant en une autonomie accrue en mission extérieure et la protection des alliés dans certaines conditions. Ainsi, le 15 novembre 2016 le gouvernement japonais a-t-il pu élargir le mandat des forces japonaises au Soudan. Jusqu'alors cantonnées aux projets d'infrastructures dans des zones non combattantes, elles peuvent désormais protéger les employés des Nations Unies ou des organisations non gouvernementales qui seraient attaqués, et non plus seulement en cas d'attaque directes contre les soldats japonais.

iii. Une révision, dans quel but?

La question se pose alors de la nécessité de poursuivre des efforts pour une révision dont les sondages continuent à révéler le faible appui de la population, et ce malgré le succès du parti de Mr Abe aux élections de 2016.

Sheila A. Smith résume les enjeux autour de la Constitution en trois points : *« certains considèrent que la Constitution a été imposée par les Américains et est donc illégitime. Certains considèrent qu'elle est trop vieille, et donc peu appropriée, D'autres disent que la Constitution est la fondation de l'identité japonaise d'après-guerre, qu'elle doit donc à ce titre être protégée. D'autres disent qu'elle est utile, peu importe ses origines, car l'article 9 a aidé le Japon à ne pas être entraîné dans des conflits extérieurs sans le vouloir⁵⁸ ».*

Avec les changements connus depuis 2013, le Japon a réussi à acquérir en matière de Défense une plus grande souplesse dans ses décisions en renforçant sa crédibilité auprès de ses alliés, tout en préservant sa capacité à refuser de s'engager dans un conflit non souhaité. Par un découpage pragmatique inscrit dans le temps long des différentes restrictions imposées par la Constitution japonaise ou ajoutées par les gouvernements successifs, le Japon a avancé vers

⁵⁷ Edouard PFLIMLIN, Louis-Arthur BORER, *Le Japon dans son environnement géostratégique*, 6 avril 2015, <http://www.diploweb.com/Le-Japon-dans-son-environnement.html>

⁵⁸ Sheila A. SMITH, *Owning Our Constitution, Our Future*, 22 août 2016, <http://blogs.cfr.org/asia/2016/08/22/owning-our-constitution-our-future/>

une normalisation choisie de l'emploi de ses forces. Face à l'expansion maritime chinoise, les leviers d'intervention se sont diversifiés par le processus de révisions successives auxquels ne manquerait éventuellement que le droit de se déployer préemptivement sur les îlots japonais tels que les Senkaku pour éviter de devoir entreprendre une reconquête probablement coûteuse en vies humaines.

L'enjeu de la révision se situerait donc plus sur le champ des perceptions que de l'efficacité. *« Parce que nous, le peuple japonais, n'avons jamais eu l'occasion d'exprimer notre volonté – conserver ou amender la Constitution et ses interprétations – pendant 70 ans, il n'est pas aisé de savoir si elle a été conservée par choix par les japonais d'aujourd'hui⁵⁹ »*. Ces termes employés par Sheila A. Smith illustrent bien cette dynamique de débat sur la Constitution. Plutôt qu'un véritable enjeu de défense, il s'agirait d'endosser ou non un texte édicté au sortir de la deuxième guerre mondiale par le vainqueur d'alors.

⁵⁹ *Ibid*

Conclusion

Pour qu'un risque devienne menace, il faut la conjonction de moyens et d'une volonté. La Marine chinoise dispose depuis les années 80 d'une volonté, exprimée sous la forme d'une stratégie de contrôle progressif de lignes d'îles successives, mais les moyens manquaient face aux deux puissances de la région : le Japon et les Etats-Unis. Or la réussite économique chinoise a donné au pays les moyens de mener un plan d'équipement et de modernisation à marche forcée, permettant la mise en service de bâtiments récents aux capacités technologiques avérées. Bien que la Chine insiste sur le caractère pacifique de son développement, l'opacité de la montée en puissance des forces armées chinoises fait craindre un recours à la force pour le règlement des conflits, crainte renforcée par les discours vis-à-vis du droit de la mer, comme par les actions, notamment la poldérisation d'îlots disputés. Face à ce voisin, le Japon se doit d'être prêt à réagir, en particulier pour la protection de son territoire qui inclut des îlots revendiqués de part et d'autre. Or la Constitution pacifiste semble venir en contradiction du besoin du Japon. Il a donc dû trouver des voies originales pour préserver ses intérêts. S'appuyant en priorité sur le traité de sécurité nippo-américain, la défense du Japon semble assurée. Cependant des incertitudes existent sur le déclin relatif des Etats-Unis et leur degré d'implication en cas de conflit malgré la confirmation en février par le président américain que les Senkaku étaient protégées par l'alliance. Le Japon a donc complété son approche traditionnelle de sa Défense par une approche originale combinant accords bilatéraux et implication croissante dans les mécanismes de sécurité régionaux. La réelle innovation reste cependant le traitement particulier de la Constitution. Conscient de ses bienfaits et de ses limites, tout comme de l'attachement profond des japonais à l'article 9, le gouvernement a mené une politique de réinterprétation résolue qui aura assoupli les contraintes pesant sur la Défense tout en restant abrité derrière le pacifisme à l'origine même du Japon d'après-guerre. Cette approche aux multiples facettes combinant un allié de poids, un traitement multilatéral des conflits et un principe d'absence de recours possible à la Force constitue encore aujourd'hui une particularité notable dans le système de sécurité international montrant toutes ses capacités d'adaptation au service de la Paix.

Bibliographie

- * Bower, Ernest Z., et Center for Strategic and International Studies, éd. *Southeast Asia's Geopolitical Centrality and the U.S.-Japan Alliance: A Report of the CSIS Sumitro Chair for Southeast Asia Studies*. CSIS Reports. Lanham Boulder New York: Rowman & Littlefield, 2015.
- * Bush, Richard C. *Perils of Proximity: China-Japan Security Relations*. Paperback edition. Washington, D.C: Brookings Institution Press, 2013.
- * Choong, William. *The Ties That Divide: History, Honour and Territory in Sino-Japanese Relations*. Adelphi 445. Abingdon, Oxon: Routledge, 2014.
- * Cliff, Roger. *China's Military Power: Assessing Current and Future Capabilities*. New York, NY: Cambridge Univ. Press, 2015.
- * Cole, Bernard D. *China's Quest for Great Power: Ships, Oil, and Foreign Policy*. Annapolis, Maryland: Naval Institute Press, 2016.
- * Delamotte, Guibourg. *La politique de défense du Japon*. Paris: Presses universitaires de France, 2010.
- * Dénécé, Éric. *Géostratégie de la mer de Chine méridionale et des bassins maritimes adjacents*. Recherches asiatiques. Paris: L'Harmattan, 1999.
- * Dufour, Jean-François. *Géopolitique de la Chine*. Géopolitique des états du monde. Bruxelles: Complexe, 1999.
- * East asian strategic review. Tokyo: national institute for defense studies, 2016.
- * Fitzpatrick, Mark. *Asia's Latent Nuclear Powers: Japan, South Korea and Taiwan*. Adelphi 455. London: IISS The International Institute for Strategic Studies, 2016.
- * Hayton, Bill. *The South China Sea: The Struggle for Power in Asia*. New Haven London: Yale University Press, 2014.
- * Hellendorff, Bruno. *Le Japon, nouvel exportateur d'armements histoire, régulations et perspective stratégiques*. Bruxelles: GRIP, 2016.
- * Howarth, Peter. *China's Rising Sea Power: The PLA Navy's Submarine Challenge*. Asian Security Studies. London: Routledge, 2006.
- * Hughes, Christopher W. *Japan's Remilitarisation*. Adelphi 403. London: Routledge, 2009.
- * Itō, Mayumi. *The Making of China's War with Japan: Zhou Enlai and Zhang Xueliang*, 2016.

- *Johnson, Christopher K., et Center for Strategic and International Studies, éd. *Decoding China's Emerging « Great Power » Strategy in Asia: A Report of the CSIS Freeman Chair in China Studies*. Washington, DC: Center for Strategic and International Studies [u.a.], 2014.
- * Lim, Yves-Heng. *China's Naval Power: An Offensive Realist Approach*. Corbett Centre for Maritime Policy Studies Series. Farnham, Surrey: Ashgate, 2013.
- * Lorot, Pascal. *Le siècle de la Chine: essai sur la nouvelle puissance chinoise*. Paris: Choiseul, 2007.
- * Meyer, Claude. *Chine ou Japon, quel leader pour l'Asie?* Nouveaux débats. Paris: Presses de Sciences Po, 2010.
- * Nanta, Arnaud, John Breen, et Pascal Hurth. *Guerre, colonialisme et commémoration* Varia / Pascal Hurth, Hatsuho Kawamura, Masanobu Akamine. Paris: Publications Langues O', 2009.
- * Ong, Russell. *China's Security Interests in the 21st Century*. Routledge Security in Asia Series 5. London: Routledge, 2007.
- * Pflimlin, Édouard. *Le retour du soleil levant la nouvelle ascension militaire du Japon*. Paris: Ellipses, 2010.
- * Shambaugh, David L. *China Goes Global: The Partial Power*. Oxford: Oxford Univ. Press, 2013.
- * Smith, Sheila A. *Intimate Rivals: Japanese Domestic Politics and a Rising China*. A Council on Foreign Relations Book. New York, NY: Columbia Univ. Press, 2015.
- * Sun, Jing. *Japan and China as Charm Rivals: Soft Power in Regional Diplomacy*. 1. paperback ed. Ann Arbor: Univ. of Michigan Press, 2013.
- * Verneuil, Christophe, et Soraya Verneuil. *Japon et Chine: concurrences régionales, ambitions mondiales*. Paris: Ellipses, 2012.
- * Zhu, Zhiqun. *US-China Relations in the 21st Century: Power Transition and Peace*. Politics in Asia Series. London: Routledge, 2006.
- * Cumin, David, et Jean-Paul Joubert. *Le Japon: puissance nucléaire? Pouvoirs comparés*. Paris: L'Harmattan, 2003.
- * Roy, Denny. *Return of the Dragon: Rising China and Regional Security*. Contemporary Asia in the World. New York, NY: Columbia Univ. Pr, 2013.
- * Swaine, Michael D., Andrew N. D. Yang, et Evan S. Medeiros, éd. *Assessing the Threat: The Chinese Military and Taiwan's Security*. Washington, D.C: Carnegie Endowment for International Peace, 2007.